

Genre du véhicule

Fiche d'homologation No

Cyclomoteur

CH

7 5 3 3

Marques des véhicules P O N Y

Constructeur du cadre KTM, Motor-Fahrzeugbau KG, Kronreif & Trunkenpolz, A-5230 Mattighofen / Autriche Type 503 GTA

Constructeur du moteur FICHTEL & SACHS AG, Schweinfurt / D

Identification "Pony 503 GTA" sur la plaquette du constructeur  
"... ou ...." devant le No du cadre (date de la fabrication)

Plaquette constructeur à l'avant, sur tête de direction

Numéro du cadre à l'avant, sur tête de direction

CM + Fiche d'homolog. No à l'avant, sur tête de direction

Identification du moteur "503 A3LCH / SACHS / 47 cm<sup>3</sup>" sur la soufflerie (plaquette) "30 km" / "12" à droite, au pied du cylindre

A partir du No de cadre 601 / 00 001 Véhicule homologué prototype

Importateur principal APSLER & CO, AC, 8245 Feuerthalen

Construction du véhicule en tubes

Construction du cadre AV= fourche télescopique / AR= amortisseurs méc. automatique

Transmission 2

Nombre de vitesses 558

Croue entraînée chaîne secondaire 16 x 40 dents

Entraînement vissée et vis soudées, ou rivées

Couronne fixes 1190

Tour complet du pédalier 150

Longueur des manivelles > 70

Selle/Guidon réglable mécanique, tambour

Frein roue avant mécanique, tambour / ou rétropédalage

Frein roue arrière -

Equipement suppl. -

Moteur \*\*)

Marque SACHS Type 503 A3LCH

Alésage 38 Course 42

Cylindrée 47,6

Puissance en CV 1,2 à U/min 3600

Régime du moteur 5850 à 30 km/h

Marque carburateur JING 1/12/... Gicleur princ. 48 - 52

Silencieux 592 x Ø 55 marqué CH 7517 c)

Silencieux d'aspir. filtre à air sec avec élément papier

Déparasitage CC3, arrete 8, chiffres 3+4 = J

Brut +) -

Vhc en marche 67,75 dB/A à U/min 5400 Vmax 27,7 km/h

Assure à proximité 74,50 dB/A à U/min 2700

Mesure des gaz - x)

Equipement

Feu de route CEV CH 1 7520 01 + 193 15 W

Feu de croisement CEV CH 1 7520 01 + 193 15 W xx)

Feu rouge ULO CH 1 0534 01 2 d

Catadioptré I (S)

Catadioptrés aux pédales UNICH K 10498, ou WECO TPP 14 + K 10479

Béquille centrale

Antivol verrou au guidon

Puissance génératrice 17 watts

Avertisseur timbre cycle

Dimensions

Longueur 1750

Largeur guidon 650

Hauteur max. 1120

Empattement 1120

Réservoir carburant 4,5 litres

Poids

Poids à vide 49,9 \*)

Poids garantie 180

Dimens. pneus 2 1/4 - 17

Charge avant 100 / 2,5

Charge arrière 100 / 2,5

pour Vmax 50

## Indications pour le permis de circulation

Marque P O N Y Type 503 GTA FH No CH 7 5 3 3

## Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Poids à vide : avec roues en alliage léger
- \*\*\*) Moteur : une bague en acier trempé, d'un diamètre intérieur de 9,9 mm, est soudée dans le canal d'aspiration du cylindre
- +) Complément du 22.07.82 à Berne - Sta/jak  
A partir du No du moteur : 10.301.966  
 Nouvelles méthodes de production (piston à double ovale, jeu de montage plus petit)  
 diminution du bruit
- Bruit : vhc en marche = 66,0 dB/A à 5600 t/min,  $v_{max}$  28,7 km/h  
 à l'arrêt = 58,0 dB/A à 2700 t/min.
- x) Complément du 06.10.83 à Berne - Ad  
Mesure des gaz : conforme aux prescriptions valables au 01.10.83  
 No de l'approbation = CH CO 0203 (avec gicleur 48)  
 Approbation = à l'avant, sur la tête de direction  
 Emissions des gaz d'échappement = CO 5,85 g/km, HC 3,13 g/km
- xx) Complément du 01.06.84 à Berne - jak  
Equipement : variante du feu de croisement ULO CH 1 1007
- q) Complément du 30.10.85 à Berne - WS  
Variante de silencieux : 610 x  $\phi$  55 mm, désignation "CH 93" (valable uniquement pour les vhc ayant déjà été mis en circulation; la fiche de barrage du 01.07.85 reste en vigueur)

Lieu et date de l'homologation Berne, 22.12.77  
 Sta/jak

Remplace Fiche d'homologation CH 7533 du 01.06.84  
 Variante de silencieux (30.10.85) - WS

Service fédéral d'homologation

Cyclomoteur

P O N Y

5 0 3 GTA

CH 7 5 3 3

FICHE DE BARRAGE

Vérification de la conformité au type homologué

Constatations:

- mesure du bruit = 69,5 dB(A) (limite: 67,0 dB(A))
- puissance maxi = 1,096 kW à 4300 /min (valeur d'homologation:  
0,90 kW à 3600 /min)
- puissance du moteur à nVmax = 0,974 kW à 5300 /min (autorisé 0,44 kW)

Décision du Service féd. d'homologation (art. 103, 2e al. OAC)

L'approbation du type est retirée avec effet immédiat.

Berne, 1.7.85 Gau/Ni

Modification de la décision du 1er juillet 85 (contrôles subséquents 2. - 8.7.85)

Pour les cyclomoteurs dont le permis de circulation a déjà été délivré (art. 91 OAC), des plaques de contrôle seront remises si une attestation écrite du détenteur de la fiche d'homologation ou du représentant de marque existe, selon laquelle le cyclomoteur en question est équipé après coup du système d'échappement homologué no "CH-7517/2". Il est recommandé aux autorités d'immatriculation de faire des contrôles par sondages.

Berne, 1.7.85/15.7.85 Gau